

■ **LES OSTÉOPATHES S'OPPOSENT À LA FFC.** – La mesure prise par la Fédération française de cyclisme réduisant pour les équipes françaises les consultations et les soins ostéopathiques aux seuls médecins ou kinésithérapeutes-ostéopathes a provoqué une levée de boucliers de la part des associations d'ostéopathes du sport. Ils refusent cette nouvelle réglementation qu'ils jugent contraire à la loi française. L'ostéopathie est en effet encadrée depuis 2007 et de nouveaux décrets publiés en 2014 par le ministère de la Santé ont instauré une formation de haut niveau (bac + 5).